

Image not found or type unknown



Peut-on faire un viager a son enfant

Par **kama**, le **15/08/2012** à **20:38**

ayant eu un enfant d'un 1^{er} mariage, divorcé et remarié une seconde fois et ayant un autre fils ,puis-je faire un viager a mon second fils

<http://droit-finances.commentcamarche.net/legifrance/38-code-civil/95546/article-918>

Par **youris**, le **15/08/2012** à **20:45**

bjr,

oui cela est possible mais je ne vois pas l'avantage pour votre fils de payer un viager pour un bien dont il sera héritier.

l'administration fiscale risque de soupçonner une donation déguisée ainsi que l'autre fils s'il est désavantagé.

il faudra garder précieusement les preuves du paiement du bouquet et de la rente.

cdt